

PROCES-VERBAL

Le vendredi 12 mai 2023 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉNAGER Louis, Maire.

Présents : M. MÉNAGER Louis, Mme TEMPLON Patricia, M. MESSE Marcel, Mme VEILLARD Sylvie, M. ORRIERE Franck, Mme HALET Fabienne, Mme BEUCHER Martine, Mme LE GOFF Patricia, M. BRACKE Olivier, M. BLOT Stéphane, M. MAZURE Jean-Michel, M. LERETRIF Etienne

Absents excusés : Mme LION Annick, M. PILET Anthony, Mme COLLERAIS Emilie

Secrétaire de séance : M. LERETRIF Etienne

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 12

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

2023.05.01	Lotissement Les Hameaux du Courtil 2, proposition prêt Crédit Agricole 700 000 €
2023.05.02	Mise en place d'un contrat de location pour l'atelier d'artistes

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2023.05.01 – Lotissement Les Hameaux du Courtil 2, proposition prêt Crédit Agricole 700 000 €

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de prêt du Crédit Agricole, pour un montant de **700 000 €** afin de financer les études, travaux de viabilisation et l'ensemble des frais du lotissement Les Hameaux du Courtil tranche 2 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée 6 ans**
- **à taux variable** : indexé sur l'EURIBOR 3 mois (3,323 % au 12/05) + 0,82 % soit un taux de prêt à **4,143 %** au 12/05 avec différé d'amortissement en capital de 24 mois
- Différé d'amortissement du capital pendant 24 mois, soit 7 250,25 € pendant 24 mois puis 47 700,87 € sur 4 ans
- Remboursement par anticipation partiel ou total sans pénalité
- Phase de mobilisation : 3 mois à compter de la date de signature du contrat de prêt
- Frais de dossier : 700€

➤ Commission d'engagement : Néant

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide par 9 voix pour un prêt à taux variable et 3 voix pour un prêt à taux fixe (vote à main levée) de :

ACCEPTER la proposition de prêt du Crédit Agricole pour un montant de 700 000€ aux conditions ci-dessus évoquées ;

CHARGER M. le Maire d'inscrire cette dette au budget annexe créé pour l'opération ;

AUTORISER M. le Maire ou l'adjointe aux finances à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Débats

Ce point n'a pas fait l'objet de débats.

2023.05.02 – Mise en place d'un contrat de location pour l'atelier d'artistes

M. le Maire expose :

Au même titre que l'ensemble des professionnels de la Commune, il convient d'établir un contrat de location pour l'occupation de l'atelier d'artistes situé dans la Maison des Associations, 1 rue du Petit Manoir.

Le bail sera établi à compter du 1^{er} juillet 2023 pour un montant mensuel de 80 €, soit un montant trimestriel de 240 €, chauffage compris, payable par trimestre échu, révisable chaque année suivant l'indice du coût de la construction du 1^{er} trimestre.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

METTRE en place un contrat de location pour l'atelier d'artistes situé 1 rue du Petit Manoir moyennant un loyer mensuel de 80 € payable par trimestre échu, soit 240 € ;

AUTORISER M. le Maire ou l'adjointe aux finances à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

M. Stéphane BLOT ne participe ni au débat ni au vote.

Débats

Ce point n'a pas fait l'objet de débats.

Procès-verbal affiché sur le site de la commune le 5 JUIL. 2023

Diffusion aux conseillers municipaux le 17 mai 2023

Le Maire,

Louis MENAGER



Le (la) secrétaire de séance,

Etienne LERETRIF

